Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie La Villa des Amis	2008306	Le 01 novembre 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie La Villa des Amis Ltée		(506) 394-3573
Adresse		
6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance pendant la sieste, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Pendant ma visite les enfants font la sieste, je me suis assurer que la période de repos ne dure pas plus de deux heures consécutives aussi que les enfants qui ne dorment pas ont l'option de faire autre chose. - Aussi nous avons discuté de l'importance d'avoir une communication quotidiennement avec les parents et de s'assurer de tenir de la documentation sur les enfants. À mon arrivé certains enfants dorment et d'autre s'amusent calmement assis sur leur matelas. Les enfants ont accès à une table de bricolage au besoin ainsi qu'une petite veilleuse au besoin. Les éducatrices terminent les rapports quotidiens des parents.

original signé par
Sylvie Richardson — Le 01 novembre 2024
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Karine Haché — Le 01 novembre 2024
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date